

## **Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**

### **Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire**

#### **Réunion retransmise en direct<sup>1</sup>**

#### **Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2025**

##### Ordre du jour :

1. Echange de vues au sujet du plan directeur sectoriel « Lycées » (demande du groupe politique LSAP du 22 janvier 2025)
2. Divers

\*

Présents : Mme Djuna Bernard, M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Paul Galles, Mme Carole Hartmann, M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. André Bauler (remplaçant Mme Barbara Agostino), Mme Simone Beissel (remplaçant M. Gilles Baum), M. Alex Donnersbach, Mme Françoise Kemp (remplaçant M. Emile Eicher), Mme Paulette Lenert (remplaçant M. Dan Biancalana), M. Ricardo Marques, Mme Octavie Modert (remplaçant M. Marc Lies), Mme Lydie Polfer, Mme Alexandra Schoos, membres de la Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire

M. Robert Wealer, du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

M. Christian Ginter, M. Patrick Spaus, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Barbara Agostino, M. Gilles Baum, Mme Francine Closener, M. Fred Keup, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Barbara Agostino, M. Gilles Baum, M. Dan Biancalana, Mme Taina Bofferding, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Luc Emering, M. Marc Lies, M. Meris Sehovic, M. David Wagner, membres de la Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire

M. Marc Goergen, observateur délégué

\*

Présidence : M. Ricardo Marques, Vice-Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Alex Donnersbach, Vice-Président de la Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire

\*

### **1. Echange de vues au sujet du plan directeur sectoriel « Lycées » (demande du groupe politique LSAP du 22 janvier 2025)**

Le Vice-Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Ricardo Marques (CSV), donne la parole à M. Ben Polidori (LSAP) qui rappelle que, lors de la discussion du projet de loi relative à la construction de nouveaux bâtiments pour le Lycée Michel Lucius au Plateau de Kirchberg<sup>1</sup> en séance publique du 21 janvier 2025, plusieurs Députés avaient soulevé la question de l'opportunité d'actualiser le plan directeur sectoriel « Lycées », datant de 2005<sup>2</sup>. L'intervenant explique que son groupe politique a introduit la présente demande afin d'entendre le point de vue du Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire à ce sujet.

Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, qui occupe également la fonction de Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, explique que le Gouvernement a décidé d'élaborer un nouveau plan directeur sectoriel « Lycées ». Il s'avère en effet que tous les projets d'établissements scolaires prévus dans le plan directeur sectoriel en vigueur ont entretemps été réalisés. En même temps, la croissance démographique fait en sorte que les besoins en infrastructures scolaires supplémentaires ne cessent d'augmenter. C'est pourquoi l'accord de coalition 2023-2028 prévoit la création de trois nouvelles écoles européennes publiques à Esch-sur-Alzette, Dudelange et dans la région de la Ville de Luxembourg. A cela s'ajoutent l'extension de certains bâtiments scolaires existants, la relocalisation de lycées vers de nouveaux sites, ce qui va de pair avec une extension de leurs capacités d'accueil, ainsi que la décentralisation de l'offre scolaire, comme la création d'une antenne de l'Ecole d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg à Wickrange, ou la création de classes offrant la formation de l'éducateur au Lycée Bel-Val. Alors que ces mesures permettent de créer à court terme des capacités d'accueil supplémentaires en veillant au respect des critères de l'aménagement du territoire et à la diversification régionale de l'offre scolaire, la réalisation des projets prévus dans un nouveau plan directeur sectoriel s'étend sur le long terme, à savoir les années 2030 et au-delà.

---

<sup>1</sup> Doc. parl. 8442.

<sup>2</sup> Règlement grand-ducal du 25 novembre 2005 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel « lycées ».

A l'aide d'une présentation *PowerPoint*, les représentants du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire présentent les grandes lignes du plan directeur sectoriel « Lycées » en vigueur, les projections en matière du développement de la population scolaire ainsi que la procédure d'élaboration d'un nouveau plan directeur sectoriel. Pour le détail de ces développements, il est renvoyé au document figurant en annexe du présent procès-verbal.

Les éléments principaux de ladite présentation se résument comme suit :

- les six infrastructures scolaires prévues dans le plan directeur sectoriel « Lycées » de 2005 ont été réalisées ;
- le taux de participation à l'enseignement formel, c'est-à-dire, le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de l'enseignement secondaire suivant le programme officiel du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse<sup>3</sup>, ne cesse d'augmenter ;
- les capacités d'accueil des lycées risquent d'arriver à saturation au cours des années 2028 et 2029 ;
- des capacités d'accueil supplémentaires sont créées entre 2024 et 2035 par la relocalisation de certains bâtiments scolaires vers de nouveaux sites (par exemple le Lycée Michel Lucius à Kirchberg, l'Ecole internationale Gaston Thorn à Walferdange, le Nordstad Lycée à Erpeldange, le Sportlycée à Mamer et le Lycée technique du Centre à Gasperich) ou la création de nouveaux lycées (par exemple l'Ecole européenne agréée à Belval) ;
- l'élaboration d'un nouveau plan directeur sectoriel « Lycées » permet d'identifier des régions dans lesquelles l'offre scolaire doit être améliorée à l'avenir et de réserver les surfaces nécessaires à travers des zones superposées dans les plans d'aménagement général (PAG). Ces sites sont développés en concertation avec les communes concernées ;
- la procédure du plan directeur sectoriel « Lycées » sera lancée au plus tard en 2027 et l'entrée en vigueur dudit plan est prévue pour 2028.

### Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- M. Ben Polidori se renseigne sur les critères appliqués par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour déterminer quel ordre d'enseignement est implanté sur quel site. M. Claude Meisch souligne qu'il convient de distinguer entre le plan directeur sectoriel qui identifie les régions dans lesquelles l'offre scolaire doit être améliorée, d'une part, et l'offre scolaire régionale, d'autre part. Puisqu'il s'avère que la croissance de la population scolaire résulte, en majeure partie, de l'immigration, il convient en effet d'étendre l'offre en écoles européennes publiques qui sont le mieux outillées pour accueillir des élèves qui rejoignent le Grand-Duché au cours de leur scolarisation.

- Constatant que Steinfort est la seule région dans laquelle aucun lycée n'est implantée, M. Paul Galles (CSV) et Mme Djuna Bernard (« déi gréng ») souhaitent savoir si M. le Ministre entend y remédier. M. Claude Meisch dit ne pas avoir à ce stade pris de décision à ce sujet. Alors qu'il est prévu de réaliser dans un avenir proche l'extension du Lycée Josy Barthel Mamer, il est incertain que cette mesure suffise à couvrir les besoins en capacités scolaires de la région en question. De manière générale, il convient en effet de déterminer s'il vaut mieux élargir l'offre scolaire de l'agglomération de la Ville de Luxembourg afin d'y accueillir un plus grand nombre d'élèves ou de décentraliser cette offre en étoffant les infrastructures scolaires des régions avoisinantes. La même difficulté se pose pour la « Nordstad » qui

---

<sup>3</sup> Ne sont pas considérés dans ce taux, les élèves inscrits dans des écoles qui ne suivent pas les programmes officiels du Ministère, telles que les Ecoles européennes Luxembourg I et II, l'« International School of Luxembourg » ou le Lycée Vauban par exemple.

dispose d'une offre scolaire excédentaire par rapport à la population scolaire résidant sur son territoire, attirant ainsi un grand nombre d'élèves de régions plus éloignées.

- En guise de réponse à une question de M. André Bauler (DP), M. Claude Meisch explique que l'agglomération « Nordstad » dispose de surcapacités d'accueil par rapport au nombre d'élèves résidant sur son territoire. Ces places sont sollicitées par des élèves résidant au Nord du pays.

- M. André Bauler souhaite savoir si l'Etat dispose des terrains nécessaires pour l'implantation d'un lycée dans la région de Steinfort. M. Claude Meisch explique qu'actuellement les travaux dans le cadre du plan directeur sectoriel concernent l'identification des régions dans lesquelles l'offre scolaire doit être améliorée à l'avenir. Ce n'est que dans une étape suivante que les endroits précis où les futurs lycées seront construits seront définis. Ensuite, le plan sectoriel réservera les surfaces nécessaires à travers des zones superposées dans les PAG. Pour l'acquisition des terrains, l'Etat pourra, le cas échéant, procéder à des expropriations pour cause d'utilité publique.

- M. Jean-Paul Schaaf (CSV) estime que, pour disposer d'une vue d'ensemble sur la répartition géographique des établissements secondaires au Grand-Duché, il serait opportun d'afficher les lycées privés sur les cartes afférentes. M. Claude Meisch se dit ouvert à cette suggestion, mais exprime ses réticences quant à l'intégration de ces établissements scolaires dans l'élaboration du nouveau plan directeur sectoriel « Lycées ». La loi modifiée du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé prévoit en effet que les lycées privés sont responsables de l'acquisition et la gestion de leurs terrains et infrastructures, en respectant les critères de l'aménagement du territoire.

- Répondant à une question de Mme Paulette Lenert (LSAP), M. Claude Meisch explique que la composition socio-économique des élèves inscrits dans des lycées privés qui suivent les programmes officiels du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ne diffère guère de celle des élèves inscrits dans les lycées publics. Alors que les lycées privés susmentionnés bénéficient d'une contribution de l'Etat et, de ce fait, appliquent des frais d'inscription modérés, la situation diffère fortement dans les lycées privés ne suivant pas lesdits programmes officiels. L'envergure des frais d'inscription y appliqués fait en sorte qu'ils attirent surtout des élèves issus de milieux favorisés.

- M. Ricardo Marques souhaite savoir si les projections du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse tiennent compte de l'extension de la durée de l'obligation scolaire, telle que prévue par la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire. Répondant par l'affirmative à cette question, M. Claude Meisch signale que ladite loi prévoit des exceptions à l'obligation scolaire pour les élèves ayant atteint l'âge de quinze ans et qui entrent en apprentissage.

- Constatant que les distances entre les lieux de résidence des élèves et leurs lycées sont parfois considérables, Mme Paulette Lenert se renseigne sur la nécessité d'élargir les capacités d'accueil des internats. M. Claude Meisch estime que les internats de type traditionnel, visant à accueillir les élèves qui veulent éviter les longues distances entre leur lycée et leur domicile, ne sont actuellement pas surchargés, de sorte qu'il n'est pas envisagé d'élargir cette offre. Il est cependant prévu de créer des internats supplémentaires visant à accueillir des élèves en situation de détresse qui y bénéficieront d'un encadrement socio-pédagogique renforcé.

- Interrogé par M. Ben Polidori, M. Claude Meisch explique qu'après la relocalisation du « Bouneweger Lycée » vers son nouveau site, les bâtiments vacants seront rénovés et réaménagés afin d'accueillir une antenne de l'Ecole internationale Gaston Thorn.

- Constatant que l'Ecole internationale Gaston Thorn disposera également d'une antenne au Limpertsberg, Mme Lydie Polfer (DP) souhaite savoir si le Gouvernement entend toujours délocaliser certains établissements scolaires installés dans ce quartier, tel qu'annoncé en 2016 par des membres du Gouvernement en fonction à l'époque. Répondant par l'affirmative à cette question, M. Claude Meisch rappelle que le Lycée technique du Centre déménagera à Gasperich. Alors que ses locaux au Limpertsberg resteront vacants, ceux du Lycée Vauban, également relocalisés à Gasperich, et du Lycée Michel Lucius, qui s'installera au Kirchberg, seront rénovés pour accueillir une antenne de ladite école internationale, qui comptera quelque 1 100 élèves.

- En guise de réponse à une question de Mme Djuna Bernard, M. Claude Meisch précise que l'accessibilité et l'intégration dans le réseau de transport public sont prises en compte lors de l'identification des sites accueillant les lycées inscrits dans le nouveau plan directeur sectoriel.

- Répondant à une question afférente de M. André Bauler, M. Claude Meisch estime que le Lycée Edward Steichen Clervaux, dont le projet d'extension est en cours de finalisation, démontre qu'un lycée de proximité peut avoir du succès si son offre correspond à la demande des élèves de la région en question. L'orateur cite dans ce contexte l'exemple du « Lënster Lycée International School » qui a connu un départ difficile et n'a rencontré du succès qu'à partir de l'intégration d'une école européenne publique.

- Mme Octavie Modert (CSV) souhaite savoir s'il est prévu de créer des capacités scolaires supplémentaires à l'Est du pays. M. Claude Meisch explique que la construction du nouveau site de l'Ecole internationale Mondorf-les-Bains créera des capacités supplémentaires pour 875 élèves. Des analyses sont en cours pour l'extension du « Maacher Lycée » et du Lycée classique d'Echternach, sans pour l'instant avoir donné lieu à des enseignements concluants: les sites des deux établissements scolaires ne permettent en effet pas de construire des extensions à proximité.

- Interrogé par M. Jean-Paul Schaaf, M. Claude Meisch explique qu'il n'est pas tenu compte des besoins en matière d'offre d'éducation et de formation des adultes dans l'élaboration du nouveau plan directeur sectoriel « Lycées », étant donné que ces besoins sont difficilement prévisibles. Il est néanmoins prévu d'implanter des antennes de l'Ecole nationale pour adultes (ENAD) et du Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) dans les trois régions du pays (Nord, Centre et Sud).

- Rappelant la croissance démographique soutenue et les besoins considérables en matière d'infrastructures scolaires, Mme Paulette Lenert souhaite savoir si le Gouvernement entend prendre des mesures afin de réduire les longs délais entre la planification et la mise en service d'un nouveau bâtiment scolaire. M. Claude Meisch explique qu'au vu de ces délais, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est autorisé, en concertation avec l'Administration des bâtiments publics, à faire réaliser en régie propre des extensions d'infrastructures de petite envergure. La réalisation d'un nouveau lycée, accueillant jusqu'à 1 200 élèves sur un terrain de trois à quatre hectares, constitue cependant un projet urbanistique d'envergure qui nécessite une planification soignée et, de ce fait, chronophage, que l'on ne peut malheureusement guère accélérer.

## **2. Divers**

Aucun point divers n'est abordé.

--

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**

Annexe

Présentation *PowerPoint* : « Plan sectoriel « Lycées » »



# Plan sectoriel

## « Lycées »

Réunion du 25 mars 2025: Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire



- Historique du PDSL de 2005
- Accord de coalition 2023-2028
- Taux de participation / Taux d'occupation
- Projections scolaires
- Le nouveau Plan sectoriel « Lycées »
- La procédure d'élaboration du Plan sectoriel « Lycées »
- Timeline



- Règlement grand-ducal du 25 novembre 2005 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel « lycées »
  - **Art. 10.** Un nouveau lycée est construit dans la zone d'implantation prioritaire formée par la commune de Junglinster.
  - **Art. 11.** Un nouveau lycée est construit dans la zone d'implantation prioritaire formée par la commune de Redange.
  - **Art. 12.** Un nouveau lycée est construit dans la zone d'implantation prioritaire Esch/Belval sur la friche de Belval-Ouest, territoire de la commune de Sanem.
- Document Plan directeur sectoriel « Lycées » élaboré en juillet 2005
  - **3.1.2.5 Les besoins en nouvelles infrastructures scolaires par pôles d'enseignement**

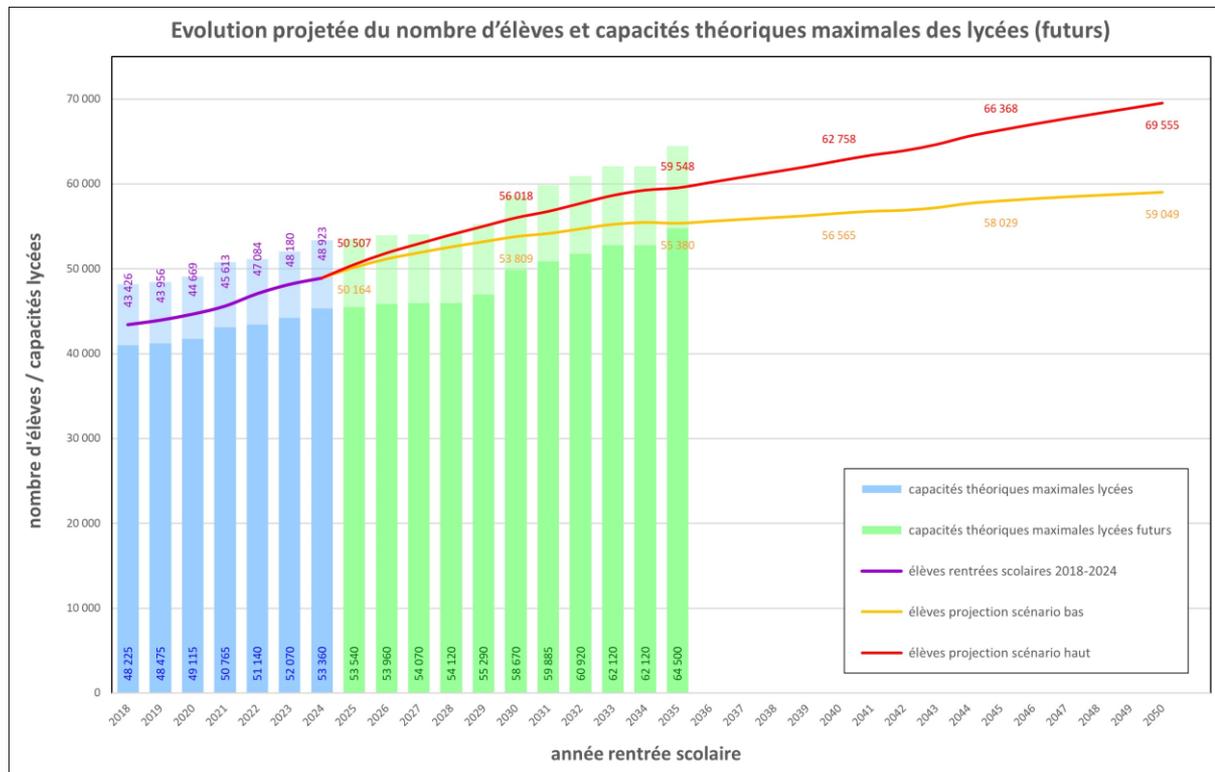
<b>PHASE 1</b>	<b>1) Un lycée dans le pôle Est</b>	➔ Réalisé (Lënster Lycée)
	<b>2) Un lycée dans le pôle Nord</b>	➔ Réalisé (Atert-Lycée Redange)
	<b>3) Un lycée dans le pôle Sud</b>	➔ Réalisé (Lycée Bel-Val)
<b>PHASE 2</b>	<b>4) Un lycée dans le pôle Centre-Sud</b>	➔ Réalisé (École internationale Mondorf-les-Bains)
	<b>5) Un lycée dans le pôle Sud</b>	➔ Réalisé (École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette)
	<b>6) Un lycée dans le pôle Nord</b>	➔ Réalisé (Lycée Edward Steichen Clervaux)



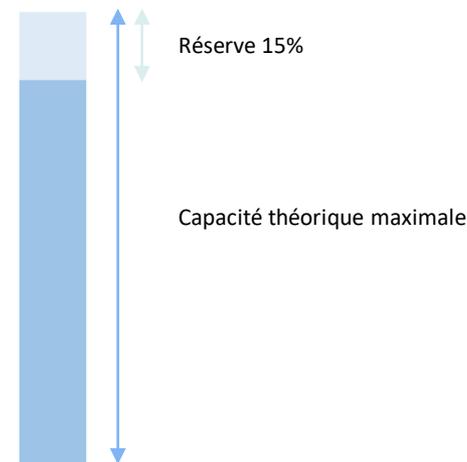
- **P. 116: Formation des éducateurs**  
Le projet d'un deuxième site du Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) et de l'École nationale pour adultes (ENAD) à Esch-Belval sera réalisé.
- **P. 123 Modification de l'offre scolaire**  
Les sections et formations nouvellement développées seront étendues dans toutes les régions du pays afin de garantir que tous les élèves puissent profiter d'une offre scolaire diversifiée peu importe leur lieu de résidence.
- **P. 125: Développement de l'offre internationale**  
Dans les agglomérations d'Esch/Alzette et de Dudelange, deux nouvelles écoles européennes agréées vont être créées. Outre l'École Internationale Gaston Thorn (EIGT), qui va continuer d'évoluer dans les années à venir, il sera nécessaire d'établir une deuxième école européenne agréée dans la grande région de la ville de Luxembourg.
- **P. 127-128: Adaptation et valorisation de l'offre de la formation professionnelle**  
Un deuxième site pour l'École d'Hôtellerie et de Tourisme sera implanté au sud du pays. L'offre du Lycée Privé Emile Metz (LPEM) sera étendue dans le sud du pays.



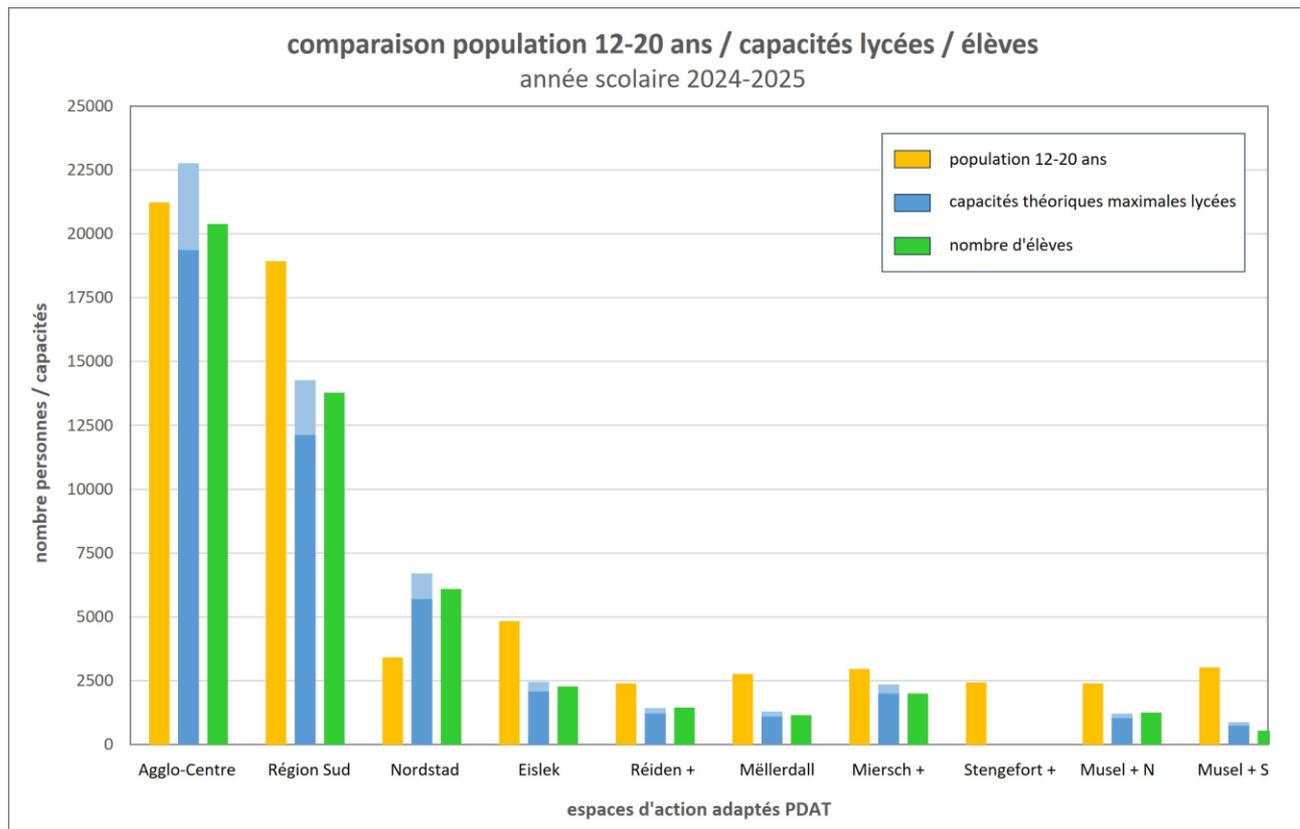
- Sur base des données STATEC regroupant la population 12-20 ans en relation avec le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de l'enseignement secondaire suivant le programme officiel du MENJE, un taux de participation de 76% a été calculé pour la rentrée scolaire 2024-2025.
- Au vu d'un taux de participation croissant au cours des dernières années, deux variantes de projection ont été retenues:
  - Scénario bas: taux de participation constant;
  - Scénario haut: taux de participation progressif de 0,52% par an.
- Le taux de participation n'atteint pas les 100%, vu que la présente analyse ne prend pas en compte les écoles qui ne suivent pas le programme officiel du MENJE (> 6000 élèves). En outre, à partir d'un certain âge, une partie de cette population débute leur carrière professionnelle.
  
- Vu la complexité de l'organisation d'une école, une réserve de 15% de la capacité théorique maximale est nécessaire.
- En plus, la capacité théorique maximale est calculée avec une occupation maximale d'élèves des classes, ce qui est difficilement réalisable en pratique.



Prise en compte d'une réserve de 15% de la capacité théorique maximale

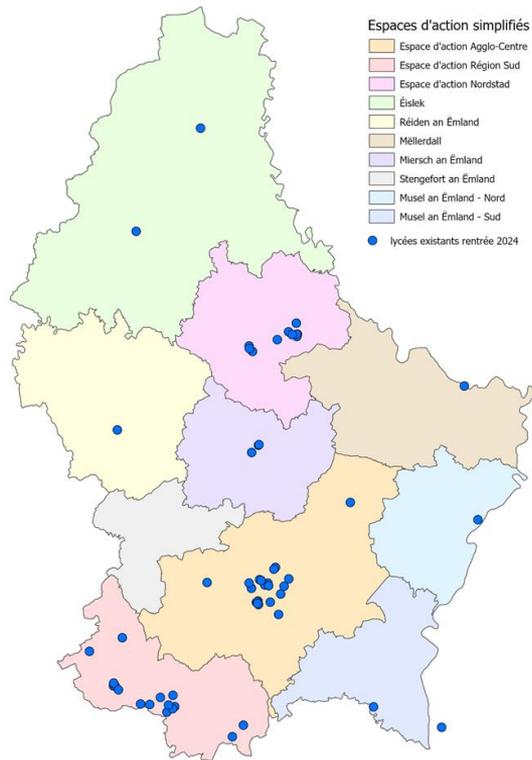


Note: Ne sont pas considérés dans le nombre d'élèves, les écoles dans l'enseignement secondaire qui ne suivent pas les programmes officiels du MENJE, telles que: École européenne Luxembourg I et II, Fräi-ëffentlech-Waldorfschoul Lëtzebuerg, International School of Luxembourg, St. George's International School, École privée Over the Rainbow et Vauban.





### Lycées existants et futurs dans les espaces d'actions adaptés du PDAT

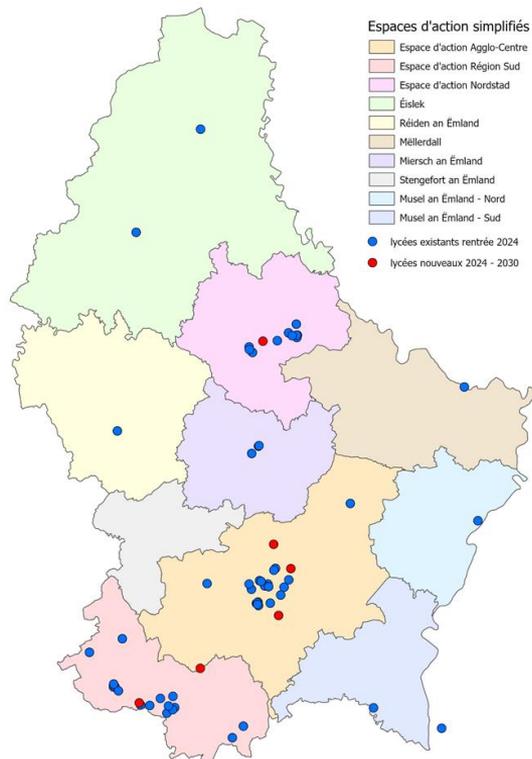


Réalisation: MEA-DATeR, mars 2025

École	Espace d'action simplifié	Commune
Athénée de Luxembourg	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
Bouneweger Lycée Luxembourg	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
École de Commerce et de Gestion - Geesseknäppchen	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
École Internationale Gaston Thorn - Geesseknäppchen (Blumm)	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
École Nationale de Santé du Luxembourg - Centre de Formation Strassen	Espace d'action Agglo-Centre	Strassen
École Nationale pour Adultes - Luxembourg (High 5 - Mercator House)	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
École Privée Fieldgen	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
École Privée Notre-Dame Sainte-Sophie	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
Élénster Lycée International School	Espace d'action Agglo-Centre	Junglinster
Lycée Aline Mayrisch Luxembourg	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
Lycée de Garçons Luxembourg	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
Lycée des Arts et Métiers - Dommeldange	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
Lycée des Arts et Métiers - Limpertsberg	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
Lycée Josy Barthel Mamer	Espace d'action Agglo-Centre	Mamer
Lycée Michel Lucius	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
Lycée Michel-Rodange Luxembourg	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
Lycée Privé Emile Metz - Dommeldange	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
Lycée Robert Schuman Luxembourg	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
Lycée Technique du Centre - Annexe Kirchberg	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
Lycée Technique du Centre - Limpertsberg	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
Sportlycée	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg
École Internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette	Espace d'action Région Sud	Differdange
École Internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette	Espace d'action Région Sud	Esch-sur-Alzette
École Nationale de Santé du Luxembourg - Centre de Formation Bascharage	Espace d'action Région Sud	Kaerjeng
École Nationale pour Adultes - Esch-Belval (bâtiment F - Terres Rouges)	Espace d'action Région Sud	Esch-sur-Alzette
École Privée Marie-Consolatrice	Espace d'action Région Sud	Esch-sur-Alzette
Lycée Bel-Val	Espace d'action Région Sud	Sanem
Lycée de Garçons Esch	Espace d'action Région Sud	Esch-sur-Alzette
Lycée Guillaume Kroll	Espace d'action Région Sud	Esch-sur-Alzette
Lycée Hubert Clément	Espace d'action Région Sud	Esch-sur-Alzette
Lycée Mathias Adam - Differdange	Espace d'action Région Sud	Differdange
Lycée Mathias Adam - Lamadelaine	Espace d'action Région Sud	Pétange
Lycée Nic-Biever	Espace d'action Région Sud	Dudelange
Lycée Privé Emile Metz - Differdange	Espace d'action Région Sud	Differdange
Lycée Technique de Lallange	Espace d'action Région Sud	Esch-sur-Alzette
École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg - Diekirch	Espace d'action Nordstad	Diekirch
École nationale de santé du Luxembourg - Centre de Formation Ettelbruck	Espace d'action Nordstad	Ettelbruck
École Privée Sainte-Anne	Espace d'action Nordstad	Ettelbruck
Enseignement Secondaire Technique de l'Armée Luxembourgeoise	Espace d'action Nordstad	Diekirch
Lycée Classique Diekirch	Espace d'action Nordstad	Diekirch
Lycée Technique Agricole	Espace d'action Nordstad	Bettendorf
Lycée Technique d'Ettelbruck	Espace d'action Nordstad	Ettelbruck
Nordstad Lycée	Espace d'action Nordstad	Diekirch
Lycée du Nord	Espace d'action Nordstad	Wiltz
Lycée Edward Steichen Clervaux	Espace d'action Nordstad	Clervaux
Attert-Lycée Redange	Espace d'action Nordstad	Redange-sur-Attert
Lycée Classique d'Echternach	Espace d'action Nordstad	Echternach
École Internationale Mersch Anne Beffort	Espace d'action Nordstad	Mersch
Lycée Ermesinde	Espace d'action Nordstad	Mersch
Lycée Technique pour Professions Éducatives et Sociales	Espace d'action Nordstad	Mersch
Maacher Lycée	Espace d'action Nordstad	Grevenmacher
École Internationale Mondorf-les-Bains	Espace d'action Nordstad	Mondorf-les-Bains
Schengen-Lycée - Perl	Espace d'action Nordstad	-



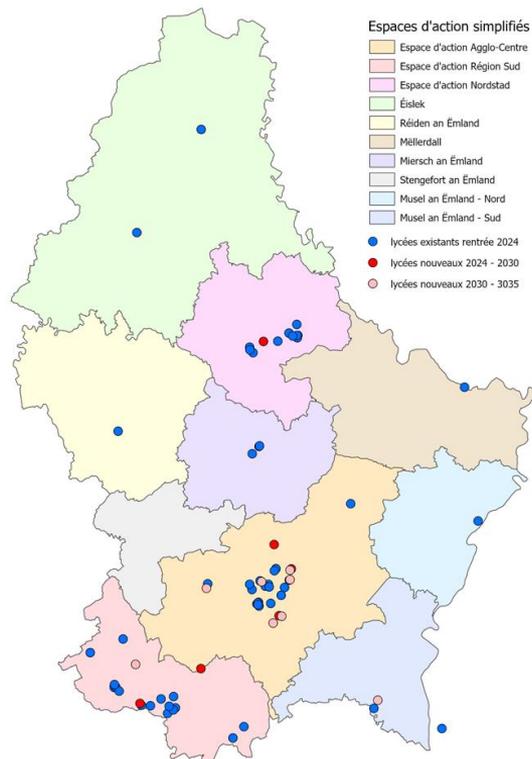
### Lycées existants et futurs dans les espaces d'actions adaptés du PDAT



École	Espace d'action simplifié	Commune	Création de capacité supplémentaire
Bouneweger Lycée Luxembourg - nouvelle construction	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg	600 (2200-1600)
École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg - Wickrange	Espace d'action Agglo-Centre	Reckange-sur-Mess	250
École Internationale Gaston Thorn - Walferdange	Espace d'action Agglo-Centre	Walferdange	350
Lycée Michel Lucius - Kirchberg	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg	200 (1800-1600)
École Européenne Agréée Belval	Espace d'action Région Sud	Sanem	875
Nordstad Lycée - Erpeldange	Espace d'action Nordstad	Erpeldange-sur-Sûre	650 (1720-1070)



### Lycées existants et futurs dans les espaces d'actions adaptés du PDAT



École	Espace d'action simplifié	Commune	Création de capacité supplémentaire
École de Commerce et de Gestion - Kirchberg	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg	525 (1200-675)
École Internationale Gaston Thorn - Limpertsberg	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg	0 (remplacement bâtiment Blumm)
École Internationale Gaston Thorn - Bonnevoie	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg	1200
École Nationale pour Adultes - Kirchberg	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg	250 (500-250)
Lycée Technique du Centre - Gasperich	Espace d'action Agglo-Centre	Luxembourg	0 (remplacement bâtiment Limpertsberg et Kirchberg)
Sportlycée - Mamer	Espace d'action Agglo-Centre	Mamer	170 (650-480)
École d'Hôtellerie et de Tourisme du Luxembourg - Sanem	Espace d'action Région Sud	Sanem	230
École Internationale Mondorf-les-Bains - Op Gréimelter	Musel an Emiland - Sud	Mondorf-les-Bains	875 (1400-525)



- **Planification coordonnée au niveau national**
  - Projections, sur base des données du STATEC, de l'évolution de la population scolaire au niveau national et régional
  - Identification des régions dans lesquelles l'offre scolaire doit être améliorée à l'avenir
  - Recherche de sites en fonction de critères d'aménagement du territoire
- **Réservation des terrains nécessaires pour les futurs lycées**
  - Réservation des surfaces nécessaires à travers des zones superposées dans les PAG
- **Développement des sites en collaboration avec les communes concernées**



## Les 2 phases de la procédure d'élaboration d'un PDS

### 1. L'enquête publique (Art. 12 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire) :

- dépôt public dans les communes territorialement concernées ;
- au bout de 4 mois, les observations des particuliers et les avis des conseils communaux sont transmis au ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions ;
- le ministre établit un rapport des avis et propose au Gouvernement les suites à réserver aux avis soumis et des modifications éventuelles du PDS qui en découlent.

**En parallèle** est organisée l'enquête publique liée à la procédure d'évaluation des incidences environnementales (**SUP-Prozedur** - loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement).

### 2. La procédure réglementaire rendant obligatoire le PDS



**Objectif : Lancement de la procédure du Plan sectoriel « Lycées » au plus tard en 2027**

**Etapas à suivre :**

1. Identification des nouveaux sites / extensions (jusque fin 2025)
2. Procédure SUP (en 2026)
3. Lancement des procédures PDS Lycées et SUP en parallèle (2027)
4. Entrée en vigueur du PDS (2028)